

COMPTE-RENDU

COMMUNE DE LYS ST GEORGES

Département de l'Indre

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2016

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 8

Le neuf décembre deux mille seize à vingt heures trente minutes les membres du Conseil Municipal de la commune de LYS-ST-GEORGES se sont réunis sous la présidence de Monsieur VILLETEAU Christian, Maire, dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 3 décembre 2016.

Etaient présents : Christian VILLETEAU, Pascal BALLEREAU, Quentin MENURET, Jean-François FOUCHET, Olivier MICHOT, Jean-François VIAUD, Nicole MISÉRÉ, Michaël BLANCHARD

Absents excusés : Cécile DEGROLARD, Christiane TARDIVAT, Sylvie LAURENT

Secrétaire de séance : Jean-François FOUCHET

Approbation du compte-rendu

Le compte-rendu de la délibération prise lors du Conseil Municipal du 9 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2016-28 : Modifications des statuts de la Communauté de Communes Val de Bouzanne

Le Conseil Municipal prend connaissance de la délibération du Conseil Communautaire du 24 novembre 2016 décidant de notifier les statuts de la Communauté de Communes Val de Bouzanne.

Le Maire fait lecture des nouveaux statuts de la CDC Val de Bouzanne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte la modification des statuts comportant l'évolution de certaines compétences dans le cadre des lois NOTRe et ALUR,
- approuve les statuts annexés à la présente délibération du Conseil Municipal.

Questions diverses et informations :

- Suite à la réunion de la Commission de travaux du samedi 05 novembre, il a été décidé de demander plusieurs devis pour réaliser la réfection de la voie située entre la Génitière et le Moulin Sault. Le curage des fossés sera également réalisé. L'installation d'un panneau de signalisation « limitation de tonnage » sera prévue suffisamment avant le pont du Moulin Sault pour permettre aux poids lourds de modifier leur itinéraire.
- Suite aux différentes propositions de devis de la SAUR pour la réalisation du curage de la station d'épuration, le Conseil Municipal a sélectionné l'option compostage, d'un montant T.T.C de 5 920,20 €. Le curage sera effectué au printemps 2017, période la plus propice pour ces travaux.
- Au 1^{er} janvier 2017, l'utilisation des pesticides sera interdite. Le Conseil Municipal souhaite que l'agent communal participe à des formations portant sur les pratiques alternatives aux traitements chimiques.
- La Communauté de Communes du Val de Bouzanne met en place le dispositif « contrat de ruralité » qui consiste à accompagner les communes dans leur projet de territoire. Le Conseil Municipal va proposer différents projets à la CDC qui étudiera si ces actions entrent dans le cadre du contrat de ruralité.